

1. Record Nr.	UNINA990000713970403321
Autore	Campos Venuti, Giuseppe <1926- >
Titolo	Urbanistica e austerrà / Giuseppe Campos Venuti
Pubbl/distr/stampa	Milano, : Feltrinelli, 1978
Descrizione fisica	197 p. ; 21 cm
Collana	Attualità
Disciplina	711
Locazione	FARBC DEC DARST DINED DINST DARPU
Collocazione	MONNA 89 DPR 39-5 URB.LE B 170 18.228 08 D 140 01 B1.SOP I 36 B 1435 CAN DPR 11-238
Lingua di pubblicazione	Italiano
Formato	Materiale a stampa
Livello bibliografico	Monografia

2. Record Nr.	UNINA9910324035403321
Autore	Bernard Nicolas
Titolo	L'accélération du temps juridique / / Philippe Gérard, François Ost, Michel Van de Kerchove
Pubbl/distr/stampa	Bruxelles, : Presses de l'Université Saint-Louis, 2019
ISBN	2-8028-0494-4
Descrizione fisica	1 online resource (931 p.)
Altri autori (Persone)	CartuyvelsYves Chemillier-GendreauMonique ChesneauxJean ChevallierJacques ConinckFrançois de CoppensFrançois CortenOlivier CouloubaritsisLambros DayezBruno DelgrangeXavier DillensAnne-Marie DraïRaphaël DumontHugues FailleNicolas della FallonMarc GenardJean-Louis JadoulPierre LagasseDominique LivePierre MartensPaul MinckeChristophe OstFrançois PerrinJean-François RigauxMarie-Françoise Rorivelsabelle SadeleerNicolas de SchouppeJean-Pierre Soubiran-PailletFrancine StexheGuillaume de StrowelAlain ThunisXavier TulkensFrançois Van de KerchoveMichel Van DrooghenbroeckSébastien VergauwenMarie-Thérèse

VogliottiMassimo	
GérardPhilippe	
Van de KerchoveMichel	
Disciplina	340/.1
Soggetti	Sociological jurisprudence Law - Philosophy Civil rights - Europe
Lingua di pubblicazione	Francese
Formato	Materiale a stampa
Livello bibliografico	Monografia
Sommario/riassunto	<p>De tous côtés s'observent des phénomènes d'accélération du temps juridique : en attestent, notamment, le rythme accéléré d'adoption, de transformation et d'abrogation des lois, le succès de la justice des référés, le déclassement rapide des solutions et des doctrines.</p> <p>Philosophes et sociologues le confirment : l'urgence, jadis temporalité d'exception, s'impose aujourd'hui comme temps normal. Le Séminaire interdisciplinaire d'études juridiques a entendu prendre la mesure de cette évolution et la soumettre à interrogation critique. Les interrogations abondent en effet. Car, si l'accélération suppose une vitesse accrue, que faut-il penser d'un droit précipité et improvisé ? Si elle s'entend comme immédiateté, que penser d'un droit dépourvu ou incapable de médiation ? Et si elle doit être comprise comme aléa, que penser d'un droit incapable d'assurer la sécurité juridique ? Il est vrai cependant que retards excessifs (« délais déraisonnables »), blocages et atermoiements caractérisent aussi la vie juridique contemporaine ; ne faut-il pas penser dès lors que c'est à un phénomène plus vaste qu'on assiste : la perte de maîtrise du temps par le droit, comme s'il parvenait malaisément à trouver le juste équilibre entre stabilité et changement ? Par ailleurs, s'il est vrai que l'accélération pourrait signifier la réalisation résolue, à un rythme de plus en plus soutenu, d'un objectif clair et mobilisateur, il est cependant plus réaliste de penser que, dans le droit contemporain, elle traduit plutôt une valorisation du changement pour lui-même, signe de la montée des incertitudes dans des sociétés entièrement indexées à l'instant présent. Se fait alors entendre cette question de philosophie du droit : si le propre du droit est d'instituer la société - nouer le lien social en l'inscrivant dans une perspective temporelle - ne doit-on pas considérer qu'un minimum de durée (stabilité, médiation, certitude) lui est nécessaire ? Et quand cette durée fait défaut, à quel type de...</p>